  *A Honfleur, le 2 décembre 2022,*

**Objet : mise en œuvre de la deuxième phase d’extinction de l’éclairage public  
à Honfleur : une réunion publique sera organisée salle Carnot le 12 décembre prochain**

Prendre en compte le développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques… telle est l’orientation donnée, au quotidien, par Michel Lamarre, à ses équipes de la Ville de Honfleur. Dans les faits, depuis de nombreuses années, les agents municipaux travaillent à réduire la consommation d’énergie de la Ville (25 % des éclairages publics déjà passés en LED ; actions dans le cadre de la reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature », contrat de performance énergétique innovant et économe pour la maîtrise du chauffage… ).

Le 15 octobre dernier, la Ville a franchi une nouvelle étape dans sa politique en faveur de la préservation de la biodiversité en éteignant l’éclairage public la nuit, de 23h à 6h, Jetée de l’Ouest et parkings du Môle. En effet, outre la réduction de la facture de consommation d’électricité, cette action contribue à la préservation de l’environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses. Et, alors que la municipalité souhaitait attendre un retour d’expérience quant à cette première phase, **elle a décidé, au regard du contexte énergétique et sur demande du maire, d’aller plus loin et de** **lancer, dès le 15 décembre prochain, au soir, la deuxième phase d’action**.

Ainsi, les services ont travaillé, cette fois, à éteindre l’éclairage public dans les zones d’espaces verts et naturels ainsi que dans les zones résidentielles ou d’activité. **Pour présenter ce travail et répondre aux interrogations des habitants, une réunion publique sera organisée salle Carnot le lundi 12 décembre prochain à 18 h.**

**Sont donc concernées par cette deuxième phase d’extinction, tous les jours de minuit à 5 h, les rues, avenues et autres impasses suivantes :**

**Quartier du Québec**

* Airborne (Rue de la 6e)
* Caribou (Rue du)
* Champlain (Rue Samuel de)
* Chapdelaine (Rue Maria)
* Chêne (Place du)
* Espérance (Rue de l’)
* Hauts-Bords (Avenue des) : entre les entrées de quartiers du Québec et du Vermont
* Howard (Impasse du Major)
* Langlois (Rue Marguerite)
* Malbaie (Rue de la)
* Mallard (Impasse)
* Martin (Rue Abraham)
* Montcalm (Avenue)
* Patin (Rue Albert)
* Rouillié (Rue Edmond)
* Tonga (Impasse)
* Turgis (Rue Marie-Thérèse)
* Chemin des écoles Champlain/Buquet

**Lotissement de la Liberté**

* Godard (Avenue Albert)
* Hiaux (Rue Armand)
* Labalette (Rue Léon)
* Chemin piéton Godard/Trois rivières

**Le Buquet**

* Arosca (Rue)
* Baussard (Rue J.B.)
* Buissonnier (Chemin)
* Chauvin (Rue Pierre de)
* Essoméric (Rue)
* Harris (Rue Clive)
* Labrador (Avenue du) : abords du Lycée A.Sorel
* Leclerc (Avenue Léon)
* Buquet (Chemin du) (Voie Communale n°1 du Nouveau Monde à Honfleur) :de l’intersection Buquet/Cartier/Hauts Bords/Piron à l’intersection Le Danois/Thierry
* Piron (Avenue de la Brigade)
* Thierry (Rue Charles)
* Intersection Buquet/Cartier/Hauts Bords/Piron
* Intersection Cartier/Godard/Labrador
* Parking Collège A.Allais
* Chemin des écoles Champlain/Buquet
* Chemin piéton de Gonneville
* Chemin des écoles Buquet/Haut Canteloup
* Chemin des écoles Monet/Canteloup
* Terrains de sport du Canteloup

**Lotissement du Labrador**

* Baleiniers (Avenue des)
* Calfats (Impasse des)
* Kayaks (Rue des)
* Radoud (Impasse du)
* Tadoussac (Rue de)

**Laurentides**

* Bellefeuille (Rue de)
* Boisbriand (Impasse de)
* Ecorces (Impasse des)
* Erables (Rue des)
* Saint-Laurent (Avenue du)
* Sainte-Anne des Lacs (Rue)
* Sainte-Agathe des Monts (Rue de)

**Zone Entrée par Equemauville>Vieux Bassin**

* Abreuvoir (Chemin de l’) : hors voie privée
* Bataille (Rue du Clos de la)
* Bouloir (Le)
* Bouloir (Le Petit)
* Bourdet (Rue) : côté droit du 60 à 90, côté gauche du 47 au 65
* Buttes (Rue des)
* Denis (Rue Jean)
* Desgarceaux (L’impasse)
* Dubourg (Rue Alexandre)
* Manuel (Cours Albert)
* Monts (chemin des) ou chemin dit de la Charrière Bourdet
* Régnier (Rue Henri de)
* Saint-Nicol (Chemin)
* Saint-Nicol (Rue)
* Sente aux Ladres
* Sorel (Place Albert)
* Varets (Allée des)
* Varets (Chemin des)
* Varets (Clos des)
* Verdun (Rue de)
* Vert Galant (Clos du)
* Rue et Parking Guillaume de Beaulieu
* Parking Saint-Nicol
* Entrée Parking Haut Vert Feuillage
* Entrée Roulage Saint Nicol

**Zone Entrée par Vasouy > Vieux Bassin**

* Albert Ier (Rue) : le 11
* Allais (Rue Alphonse) : du 2 au 26
* Barbel (Rue) : côté droit du 4 au 12, côté gauche du 9 au 27
* Baudelaire (Rue Charles)
* Boulanger (Rue)
* Bucaille (Rue)
* Capucins (Rue des)
* Delarue Mardrus (Rue Lucie)
* Doublet (Rue Jean)
* Grâce (Rue Charrière de)
* Homme de Bois (Rue de l’) : côté droit du 58 au 60, côté gauche du 39 à 53
* Marais (Route Adolphe)
* Marches (Ruelle des 36)
* Neubourg (Impasse du)
* Puits (Place du)
* Puits (rue du)
* Puits (Rue Charrière du)
* Sainte-Catherine (Place) : le 26
* Saint-Jean (Venelle) : le haut
* Trouville (Route de)
* Varin (Rue)

**Zone Entrée par Le Poudreux>Vieux Bassin**

* Lepaulmier (Quai) : du 4 au 22
* Renouf (Route Emile) : côté droit du 2 à l’intersection Renouf/Canteloup, côté gauche du 1 au 34
* Revel (Route Jean)
* Saint-Léonard (Rue) : côté droit du 68 au 106, côté gauche 71 au 101
* Vannier (Rue)
* Vienne (Cours Jean de) : les deux côtés du rond-point du port au Poudreux, 1 côté du rond-point Carnot au rond-point du port direction Le Poudreux.
* Villey (Rue)
* Résidence Frédéric Sauvage
* Résidence Les Vergers Saint-Léonard
* Entrée parking Bassin du Centre côté Lepaulmier
* Petit Parking du Bassin du Centre

**Dans l’éco-quartier Champlain, l’impasse Bégourat, la Sente de la Boussole, la rue de Port-Royal, l’impasse Tessouat et la rue de Wörth seront également, dès le 15 décembre prochain, éteintes de 23h à 6h du matin, tous les jours, comme le sont, depuis le 15 octobre dernier, la Jetée de l’Ouest et les parkings du Môle (parking Gallien, parking de la Jetée de l’Est et parking du Bassin de l’Est (camping-cars)).**

Avec cette nouvelle étape, la Ville de Honfleur pourra se féliciter d’avoir éteint, au 16 décembre prochain, plus de 50 % de son éclairage public la nuit. L’impact direct de ces mesures, tant écologique que financier, sera établi au cours de l’année 2023.

**Une réunion publique pour informer les habitants et leur expliquer la démarche de la Ville sera organisée le lundi 12 décembre prochain salle Carnot à 18 h.**